



Document à caractère promotionnel – Juin 2017

BNP Paribas Actions PME

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES PME

L'INFO PLUS !

Une Petite et Moyenne Entreprise (PME) et une Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) sont des entreprises :

- comptant moins de 5 000 salariés*,
- et ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliards d'euros ou un bilan inférieur à 2 milliards d'euros*.

*Critères ETI.

**ÉLIGIBLE
ASSURANCE VIE,
PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA),
PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS -
PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES (PEA-PME)
ET COMPTES D'INSTRUMENTS
FINANCIERS (CIF)**

POURQUOI INVESTIR DANS LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DE LA ZONE EURO ?

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI)¹ sont un moteur important de l'activité en zone euro, tant en termes d'emplois que de participation à la vie économique. Selon nous, elles offrent des opportunités d'investissement intéressantes :

- Les PME et ETI sont généralement des entreprises en phase d'envol ou de croissance forte de leur activité avec des perspectives de croissance des résultats potentiellement supérieures à celles des grandes entreprises.
- Elles sont fréquemment positionnées sur des marchés de niche des secteurs du numérique, de la logistique ou encore de la santé.
- Les petites capitalisations de la zone euro² ont surperformé les grandes sur 1, 3, 5 et 10 ans (mars 2007 – mars 2017)³.

POURQUOI CHOISIR BNP PARIBAS ACTIONS PME ?

Via un filtrage quantitatif de l'univers d'investissement, **BNP Paribas Actions PME** recherche les actions des PME et ETI de la zone euro présentant les meilleurs taux de croissance des résultats.

S'ensuit une évaluation de chaque société (comparaisons boursières, ratios financiers) parmi celles :

- positionnées sur des marchés en croissance ;
- ayant une structure financière solide avec notamment un niveau d'endettement raisonnable ;
- disposant d'une équipe dirigeante de qualité ; ainsi sont analysés l'historique des décisions stratégiques, la capacité à intégrer des opérations de croissance externe et la gestion de l'entreprise dans le cadre d'un retournement de cycle. Elle doit également être crédible auprès des marchés financiers, respectant les objectifs présentés lors des réunions avec les analystes et les gérants.

Après la prise en compte d'éléments techniques (volumes moyens traités...) et la détermination d'un objectif de cours de chaque société, une liste de 60-70 valeurs est établie aboutissant à la construction d'un portefeuille diversifié.

En investissant dans **BNP Paribas Actions PME**, vous soutenez la croissance de ces PME et ETI tout en profitant de leur potentiel de performance.

1. Entreprises de moins de 5 000 salariés et n'excédant pas 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires ou 2 milliards d'euros de total bilan.

2. Les petites capitalisations de la zone euro font référence à l'indice MSI EMU Small Cap, les très petites capitalisations de la zone euro à l'indice MSCI EMU Micro Cap et les grandes capitalisations de la zone euro à l'indice MSCI EMU Large Cap.

3. Source : CamGestion, mars 2017. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Pour en savoir plus et retrouver les performances de BNP Paribas Actions PME, rendez-vous sur www.mabanque.bnpparibas.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET INVESTISSEMENT ?

Investir dans **BNP Paribas Actions PME** permet :

- D'investir dans des entreprises de la zone euro, souvent leaders dans des marchés de niche, qui contribuent au développement économique de la zone euro.
- D'accéder à une gestion de conviction au sein d'un portefeuille actions diversifié tant en termes de secteurs d'activité que d'exposition géographique.
- De bénéficier de l'expertise de gestion de BNP Paribas sur les PME et ETI de la zone euro.

QUELS SONT LES RISQUES DE CET INVESTISSEMENT ?

- **Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être restitué. En effet, le **degré d'exposition minimum aux marchés d'actions** des pays de la zone euro est de 60 %. La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.
- Plus spécifiquement, le fonds est confronté à un **risque lié petites capitalisations boursières** : les investissements sur les marchés des **petites capitalisations**, sont susceptibles d'afficher une volatilité supérieure à la moyenne en raison d'un haut degré de concentration, d'incertitudes accrues résultant de la moindre quantité d'informations disponibles, de la moindre liquidité ou d'une plus grande sensibilité aux modifications des conditions de marché (conditions sociales, politiques et économiques).
- Par ailleurs, il existe un **risque lié au style de gestion discrétionnaire** qui repose sur les anticipations du gérant de l'évolution des marchés de l'univers d'investissement : le fonds peut ne pas toujours être investi sur les marchés les plus performants.
- **Risque de liquidité** : en cas de rachat important de l'actif du fonds, le gérant pourra être amené à céder une partie du portefeuille ; dans ce cadre, le prix de cession sera tributaire de la liquidité de marché du moment.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux prospectus et DICl du fonds disponibles sur www.mabanque.bnpparibas.



Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

L'investisseur est averti que son placement en OPC va supporter des frais qui seront fonction du cadre d'investissement choisi (Compte titres, PEA ou Assurance vie). Ces frais auront une incidence sur le montant du capital investi et sur le rendement du placement (compte tenu des commissions de souscription de l'OPC dans un Compte titres ou PEA, et des frais d'entrée ou d'arbitrage du contrat d'assurance vie/contrat de capitalisation et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie/du contrat de capitalisation ou du PEA). Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter à la documentation réglementaire de chaque OPC (document d'informations clés pour l'investisseur, prospectus, rapport annuel). **Avant de souscrire, vous devez lire attentivement la documentation réglementaire disponible en agence** et sur les sites Internet www.mabanque.bnpparibas et www.bnpparibas-am.com. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPC et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas. Le droit de rétractation prévu par l'article L341-16 du Code monétaire et financier, relatif au démarchage, et par l'article L 222-7 du code de la consommation relatif aux ventes de biens et à la fourniture de prestation de services à distance ne s'applique pas aux OPC. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le prospectus du produit financier décrit dans ce document. Cet OPC est géré par BNPP AM France, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en France (numéro d'enregistrement 96002), constituée sous forme de société par actions simplifiées, au capital de 70 300 752 euros, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832 www.bnpparibas-am.com. BNP Paribas, SA au capital de 2 494 005 306 € - Siège social : 16 bd des Italiens 75009 Paris, immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris - ORIAS n° 07 022 735.

Société de gestion	CamGestion
Classe d'actifs	Actions zone euro
Indice de référence	Néant
Devise de référence	EUR
Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) français conforme à la directive européenne 2009/65/CE
Date de lancement	28/03/2011
Affectation des résultats	Capitalisation
Souscription / Rachat	Jour J avant 13h (heure de Paris)
VL utilisée / publiée	Quotidienne
Règlement	J + 1
Frais courants (au 10/02/2017)	2,19 % ⁽¹⁾
Frais de gestion	2 % maximum
Assurance vie	4,75 % maximum
Frais d'entrée du contrat d'assurance vie ou frais d'arbitrage du contrat	1 % maximum
Frais de gestion du contrat	0,96 %
Frais d'entrée	2 % maximum
Investissement minimum	Première souscription : une part / souscriptions ultérieures : une part ou un millième de part
Code ISIN	FR0011693100 Classic C
Horizon minimum d'investissement recommandé	5 ans
<i>(1) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Source : BNPP AM, au 01/06/2017.</i>	

